

[Texte]

was brought in, and on our side a man named Len Legault, from External Affairs. That was when we got close to reaching what we felt was an agreement.

Mr. Robinson: Are any discussions under way with India at this point, Mr. Minister?

Mr. Hnatyshyn: Not that I am aware of.

Mr. Robinson: One of the areas I am concerned about in this whole question is the aspect of co-operation with the United States in areas we might feel to be quite inappropriate. I appreciate the minister has discretion, but for example, if the FBI is interested in pursuing individuals who may have breached United States immigration law, refugees from El Salvador, for example, who are in the United States, who come to Canada, who may very well have breached American legislation, and who certainly, as I understand it, under the terms of this bill could be investigated, without any charges having been laid, by Canadian authorities assisting the FBI, is that a possible application of this legislation? I understand the minister may decline such a request, but is that not a possible application of this proposed legislation?

Mr. Hnatyshyn: The bill clearly and explicitly sets up safeguards for executive discretion in the accepting of applications. There are many instances you could raise, I suppose. This would be a highly speculative situation, but there may be, for example—I think there are—offences in the United States for selling goods to Cuba. We do not have the same concerns, and in fact no similar laws. It would seem to me that would be a candidate. If information were requested on that situation, I think protection would be available under this proposed legislation, Mr. Robinson, not to accept their request.

All I can tell you is that what we have done in this bill is to give us, on a reciprocal basis, the ability to analyse in our own political policy requirements the extending of assistance in this matter. I think there is very good protection afforded, and accountability by the executive with respect to their acts.

• 1040

Mr. Robinson: Just two other brief questions, Mr. Chairman, if I may.

The Chairman: If you want to get your word in about witnesses, we had better hurry on.

Mr. Robinson: Well, Mr. Chairman, the meeting is scheduled to go until 11 a.m., and I certainly will not take 20 minutes on witnesses.

The Chairman: Well we are not going to be here until 11 a.m.

[Traduction]

ministère des Affaires extérieures. Ces deux messieurs sont intervenus lorsque nous avons eu le sentiment d'en être arrivés à une entente.

M. Robinson: Monsieur le ministre, y a-t-il des discussions en cours avec l'Inde à l'heure actuelle?

M. Hnatyshyn: Pas que je sache.

M. Robinson: L'un des aspects de toute cette question qui me préoccupe est celui de la collaboration avec les États-Unis dans des domaines où nous ne serions pas d'accord. Je sais que le ministre a un certain pouvoir discrétionnaire, mais, par exemple, si le FBI veut poursuivre des personnes qui ont peut-être enfreint la loi américaine en matière d'immigration, des réfugiés salvadoriens, par exemple, qui sont aux États-Unis, qui viennent au Canada. . . Ils auraient peut-être enfreint la loi américaine, et si j'ai bien compris, en vertu du projet de loi, s'il est adopté, ils pourraient faire l'objet d'une enquête par les autorités canadiennes qui aideraient le FBI, sans pour autant que des accusations soient portées contre eux. Est-ce là une application possible? Si j'ai bien compris, le ministre pourrait refuser pareille demande, mais ne s'agit-il pas là d'une application possible du projet de loi, s'il est adopté?

M. Hnatyshyn: Le projet de loi comporte un certain nombre de garanties explicites quant à la discrétion du pouvoir exécutif dans l'acceptation de demandes. Je suppose que l'on pourrait soulever toutes sortes de cas différents. Ce ne serait que de la spéculation, mais il pourrait par exemple y avoir—je pense que c'est le cas—des infractions aux États-Unis pour la vente de certains produits à Cuba. Nous n'avons pas les mêmes préoccupations, et d'ailleurs, nos lois ne prévoient pas du tout la même chose. Il me semble que ce serait là un bon exemple. Si des renseignements étaient demandés dans pareille situation, je pense, monsieur Robinson, que le projet de loi, s'il est adopté, prévoirait des mesures de protection suffisantes nous permettant de refuser la demande.

Tout ce que je puis vous dire c'est que nous nous sommes dotés, dans le projet de loi, selon une formule de réciprocité, de la capacité d'analyser, en fonction de nos propres exigences politiques, l'opportunité de fournir l'aide demandée. Je pense que la protection prévue est très bonne et le pouvoir exécutif devra de toute façon rendre compte de ses actes.

M. Robinson: Deux autres petites questions, si vous le permettez, monsieur le président.

Le président: Si vous voulez parler des témoins, vous feriez mieux de vous dépêcher.

M. Robinson: Monsieur le président, la séance doit se poursuivre jusqu'à 11 heures, et je n'ai pas l'intention de prendre 20 minutes pour parler des témoins.

Le président: Mais nous ne serons pas ici jusqu'à 11 heures.